



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 23/12/2021  
Reçu en préfecture le 23/12/2021  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20211216-2021\_12\_283-DE

**SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

**2021-12-283 – 1/5**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 09/12/2021**

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 45**

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Héléne ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Berty MARIE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents : 11**

Sophie BLANCHETON, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Michèle LACOSTE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 22**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Patrick MERCIER pouvoir à Marianne CHOLLET, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Thierry MARTY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à David REDON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Didier CAZENAVE pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Joachim BOISARD, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Jérôme COSNARD pouvoir à Alain JAMBON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à David REDON, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**COMMUNICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021**

Envoyé en préfecture le 23/12/2021 – 2/5

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le

ID : 033-200070092-20211216-2021\_12\_283-DE

-----  
Sur proposition du Président de La Cali,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en application de la délibération n°2020-07-052 en date du 10 juillet 2020 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Président de La Cali a été amené, conformément à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions listées dans le tableau récapitulatif ci-annexé dont il informe le Conseil communautaire,

Considérant qu'en application de la délibération n°2020-07-053 en date du 10 juillet 2020 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau communautaire a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

**Bureau du 22 novembre 2021**

**ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, SANTE ET GENS DU VOYAGE**

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY en l'absence de Monsieur Sébastien LABORDE

**B-2021-11-065 : Plan de relance : travaux sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Coutras : demande de subvention**

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à solliciter l'Etat dans le cadre du Plan de Relance - Réhabilitation des Aires d'Accueil des gens du voyage 2022- pour les travaux de réhabilitation décrits ci-dessus,
- à signer les demandes de subventions et tous actes administratifs y afférents,
- à percevoir les subventions accordées et versées par l'Etat,

**JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

**B-2021-11-066 : Markethon de l'emploi édition 2022 : convention de partenariat avec l'association AGIR abcd**

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer une convention de partenariat et tous les documents afférents avec l'association AGIRabcd pour la mise en œuvre de l'édition 2021/2022 du Markethon de l'emploi,
- à verser la subvention de 500€.

**GEMAPI**

Rapporteur : Monsieur Jean Claude ABANADES

**B-2021-11-067 : Convention autorisant La Cali à réaliser des travaux sur le domaine départemental : réalisation d'un merlon anti-bruit à partir des terres excavées du chantier GEMAPI Laminages de crues du Lour**

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à approuver la signature de la convention d'aménagement sur l'emprise de la route départementale n°1089 pour la réalisation d'un merlon anti-bruit, dans le cadre de travaux de création de zone de laminage de crues, annexée à la présente délibération.

**Bureau du 06 décembre 2021**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION**

Rapporteur : Monsieur Hervé ALLOY, en l'absence de Madame Fabienne FONTENEAU

**B-2021-12-068 : ZAE Anglumeau : cession d'un terrain pour le développement de la société DISCAC**

A l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'annuler la délibération B-2019-05-028 relative à la vente de ce terrain à la SCI IZON 01 pour l'implantation de la société MITJAVILE,
- d'autoriser, dans le cadre de l'implantation de l'entreprise DISCAC, la vente de ces terrains à la SCI IZON 01 ou à toute personne morale de son choix qui se substituera à elle, dans les conditions définies ci-dessus, et sous réserve de l'obtention d'un permis de construire conforme à l'activité présentée et pour lequel l'accord a été donné,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction et les autorisations de domiciliation.

**FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

Rapporteur : Monsieur Hervé ALLOY

**B-2021-12-069 : Budget principal : créances éteintes - année 2021**

A l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- de prononcer l'admission en non-valeur de ces créances éteintes, au titre du budget principal et de l'exercice 2021, pour un montant total de 972.70 € selon le relevé détaillé ci-annexé.

**B-2021-12-070 : Budget principal : créances irrécouvrables - année 2021**

A l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- de prononcer l'admission en non-valeur de ces créances, au titre du budget principal et de l'exercice 2021, pour un montant total de 4 591.33 € selon le relevé détaillé en annexe.

**B-2021-12-071 : Budget annexe transport : créances éteintes - année 2021**

A l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir) et affaires juridiques en date du 2

Le Bureau communautaire décide :

- de prononcer l'admission en non-valeur de ces créances éteintes, au titre du budget annexe transport et de l'exercice 2021, pour un montant total de 405 € selon le relevé détaillé ci-annexé.

**B-2021-12-072 : Budget annexe transport : créances irrécouvrables - année 2021**

A l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- de prononcer l'admission en non-valeur de ces créances, au titre du budget annexe transport et de l'exercice 2021, pour un montant total de 1 457.40 € selon le relevé détaillé en annexe.

**B-2021-12-073 : Avenant n°1 à la convention de gestion et de travaux entre La Cali et la commune de Vayres dans le cadre du transfert de la zone d'activités économiques de Camparian**

A l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de gestion et de travaux pour la ZAE de Vayres.

**POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT**  
**Rapporteur** : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

**B-2021-12-074 : Modification du règlement d'intervention 2018-2023 en faveur de l'amélioration du parc privé**

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'approuver l'ensemble des modifications portées au règlement d'intervention de La Cali en faveur de l'amélioration du parc privé.

**B-2021-12-075 : Candidature de La Cali à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Nouvelle-Aquitaine sur les plateformes de rénovation énergétique**

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :  
- effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à la réponse à cet appel à manifestation d'intérêt,  
- effectuer toute démarche et à signer tout document relatif au co-financement de la plateforme Habitat Durable par la Région ou tout autre partenaire dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt.

**B-2021-12-076 : Signature de la convention d'utilité sociale (CUS) 2021-2026 de Noalis**

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :  
- signer la convention d'utilité sociale 2021-2026 de Noalis

**ENFANCE, PETITE ENFANCE**

**Rapporteur** : Monsieur Laurent DE LAUNAY

**B-2021-12-077 : Adoption du règlement intérieur des ALSH de La Cali**

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :  
- d'adopter le règlement intérieur des ALSH de La Cali, dont le projet est joint à la présente délibération, avec prise d'effet immédiate.

**EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ECOLOGIQUE**

**Rapporteur** : Monsieur Laurent KERMABON

**B-2021-12-078 : Soutien au dispositif Cycle de Sensibilisation à l'environnement proposé par Ecosystème Une Terre pour Tous à l'ALSH de Moulon**

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :  
- demander une subvention de 1 600 € au département au titre du dispositif club nature / cycle de sensibilisation,  
- attribuer une subvention de 2 000 € à l'association Ecosystème une Terre pour Tous pour la mise en place de « Récrée nature »,  
- signer la convention de partenariat 2021-2022 entre La Cali et Ecosystème une Terre pour Tous encadrant la mise en place du cycle de sensibilisation « Récrée nature » et signer l'ensemble des actes afférents à cette décision.

**JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

**Rapporteur** : Monsieur Thierry MARTY

**B-2021-12-079 : Projets jeunes Cali : attribution d'une bourse à l'association Jeun's attitude dans le cadre du rallye Europ'raid 2022**

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- accorder une bourse de 500€ à l'association « Jeun's Attitude » pour la
- signer tous documents afférents à la présente délibération.

## SPORTS

Rapporteur : Monsieur Jean Louis ARCARAZ

### B-2021-12-080 : Subventions aux clubs sportifs ou compétitions sportives d'intérêt communautaire

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessous,
- signer les conventions afférentes, ainsi que tout avenant nécessaire.

STRUCTURE	COMPÉTITION	MONTANT
MV JET COMPETITION	Participation aux Championnats de France, d'Europe et du Monde	1 000 €
CLUB CHALLENGER TAEKWONDO	Participation aux Championnats d'Europe et du Monde	1 000 €
TENNIS CLUB DE SAINT-GERMAIN-DU-PUCH	Participation au Championnat de France Nationale 1	1 000 €

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observation, prend acte de ces décisions et actes juridiques étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne le 23 décembre 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20211216-2021\_12\_283-DE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 033-200070092-20211216-2021\_12\_284-DE

**SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

**2021-12-284 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 09/12/2021**

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Berty MARIE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents :**

Sophie BLANCHETON, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Patrick MERCIER pouvoir à Marianne CHOLLET, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Thierry MARTY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à David REDON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Didier CAZENAVE pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Joachim BOISARD, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Jérôme COSNARD pouvoir à Alain JAMBON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à David REDON, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

---

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

---

## ADMINISTRATION GENERALE

### CRÉATION D'UN SYNDICAT MIXTE FERMÉ DE LA ZONE D'ACTIVITE AÉROPORTUAIRE DE LIBOURNE - SAINT EMILION

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'agglomération du Libournais,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5711-1 et suivants,

Vu le projet de statuts du syndicat mixte de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne – Saint-Émilion annexé à la présente délibération,

Vu l'arrêté de la Préfète de la Gironde en date du 17 mars 2021 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de Libournais (La Cali),

Vu l'avis favorable de la commission départementale de la coopération intercommunale en date du 8 octobre 2021,

Considérant que la plateforme aéroportuaire et la zone d'activité économique contiguë, situées sur le territoire de la commune des Artigues-de-Lussac, sont des aménagements structurants pour le développement économique et touristique de La Cali et la Communauté des communes (CDC) du Grand Saint-Émilionnais, ainsi que pour la desserte de leur territoire,

Considérant que La Cali et la CDC du Grand Saint-Émilionnais ont décidé de se regrouper au sein d'un syndicat mixte fermé, dénommé « SYNDICAT MIXTE FERMÉ DE LA ZONE D'ACTIVITE AÉROPORTUAIRE DE LIBOURNE - SAINT-ÉMILION », dont l'objet est l'aménagement, l'exploitation, la gestion, l'entretien et le développement de la zone d'activité aéroportuaire située sur le territoire de la commune des Artigues-de-Lussac,

Considérant que le développement de la zone d'activité a pour objectif d'accueillir de nouvelles entreprises œuvrant dans le secteur aéronautique, et ainsi favoriser la création d'emplois sur le territoire,

Considérant que, pour assurer la représentation des deux membres du syndicat, chacun désignera, après création du syndicat, cinq délégués et cinq suppléants conformément au projet de statuts annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 2 décembre 2021  
Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 6 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité, **65 voix pour et 3 contre** (*Julie DUMONT, Laurent KERMABON, Agnès SEJOURNET*),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe de la création du syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne – Saint-Émilion,
- d'approuver le projet de statuts du syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne - Saint-Émilion annexé à la présente délibération,
- de demander à la Préfète de la Gironde de créer ce syndicat mixte fermé,
- d'approuver l'adhésion de La Cali au syndicat mixte fermé,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à l'exécution de cette délibération à l'exception des demandes d'autorisations administratives ou de travaux (hors maintenance courante ou de sécurité) visant à modifier de manière substantielle les infrastructures aéroportuaires existantes (modification du gabarit de la piste, changement du classement de l'aérodrome.....)

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 033-200070092-20211216-2021\_12\_284-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne le 17 décembre 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20211216-2021\_12\_284-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 17/12/2021  
Reçu en préfecture le 17/12/2021  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20211216-202112\_285-DE

**SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

**2021-12-285 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**  
**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 09/12/2021**

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Berty MARIE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents :**

Sophie BLANCHETON, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Patrick MERCIER pouvoir à Marianne CHOLLET, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Thierry MARTY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à David REDON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Didier CAZENAVE pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Joachim BOISARD, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Jérôme COSNARD pouvoir à Alain JAMBON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à David REDON, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

## ADMINISTRATION GENERALE

# APPROBATION DU PRINCIPE DE CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MUTUALISATION ET DE FINANCEMENT D'UN POSTE PRÉFIGURATEUR DIRECTEUR AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND SAINT EMILIONNAIS

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'agglomération du Libournais,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté de la Préfète de la Gironde en date du 17 mars 2021 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de Libournais (CALI),

Considérant que la CALI et la communauté de communes du Grand Saint-Émilionnais ont décidé de se regrouper au sein d'un syndicat mixte fermé dont l'objet est l'aménagement, l'exploitation, la gestion, l'entretien et le développement de la zone d'activité aéroportuaire située sur le territoire de la commune des Artigues-de-Lussac,

Considérant que pour parvenir à la réalisation de son objet, il est apparu nécessaire de recruter un agent sur un poste de « préfigurateur directeur »,

Considérant que la CALI et la communauté de communes du Grand Saint-Émilionnais ont décidé de conclure une convention de mutualisation et de financement pour ce poste,

Considérant que ladite convention a pour objet de fixer les missions de l'agent recruté et les modalités de financement du poste mutualisé entre les deux établissements publics concernés,

Considérant que la CALI et la communauté de communes du Grand Saint-Émilionnais ont convenu d'un partage à parts égales du financement de ce poste,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 2 décembre 2021,  
Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 6 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité, **65 voix pour et 3 contre** (*Julie DUMONT, Laurent KERMABON, Agnès SEJOURNET*),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe de conclusion d'une convention de mutualisation et de financement d'un poste de préfigurateur directeur avec la communauté de communes du Grand Saint-Émilionnais,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à l'exécution de cette délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne le 17 décembre 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

